

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

Délibération
n° 2020.02.010

**Taxe d'enlèvement
des ordures
ménagères (TEOM) :
fixation des taux 2020**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD

Excusé(s) :

Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.010**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : FIXATION DES TAUX 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la république, les communautés de communes de Braconnne Charente, Charente Boëme Charraud, Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême ont fusionné au 1^{re} janvier 2017.

Par délibération n° 504 du 28 septembre 2017, la nouvelle agglomération ainsi créée a approuvé l'harmonisation de la fiscalité déchets ménagers à partir de l'année 2018, en instituant la TEOM comme système unique. Le conseil communautaire a également approuvé la progressivité sur trois ans de cette harmonisation, pour parvenir à un taux de TEOM unique en 2020. Le taux cible harmonisé de la TEOM retenu était alors de 10,40% à horizon 2020. Ce taux a été réévalué à 10,30% par délibération n° 70 du 10 avril 2019.

De 2019 à 2020, le taux moyen pondéré passe donc de 10,51 à 10,30 soit 2 % de baisse de taux.

Compte tenu du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives fixé en loi de finances à 1,20% pour 2020 et en retenant une hypothèse d'évolution physique des bases prudente, le produit prévisionnel de TEOM est ainsi estimé à 16,19 M€ pour 2020, en baisse de 177 K€ par rapport au réalisé 2019.

	CA 2017			CA 2018			pCA 2019			Prévisionnel 2020			VARIATION DU TAUX 2019/2020
	Dases	Taux	Produit	Dases	Taux	Produit	Dases	Taux	Produit	Dases	Taux unique	Produit	
ex-GA	119 722 166	10,25%	12 271 461	121 817 435	10,30%	12 546 885	125 035 557	10,30%	12 878 589	125 160 988	10,30%	12 594 582	-2,2%
ex-DC	13 840 130	12,12%	1 677 452	14 043 379	11,55%	1 621 998	14 449 542	10,92%	1 577 912	14 570 680	10,30%	1 501 708	-5,7%
ex-VE	6 402 128	14,20%	912 955	6 561 246	12,97%	851 033	6 755 370	11,64%	787 445	6 826 258	10,30%	708 105	-11,5%
ex-CBC	8 945 419	14,0945%	1 314 484	9 301 841	13,20%	1 238 356	9 511 551	11,78%	1 120 461	9 597 135	10,30%	988 207	-12,6%
Total	148 909 843	10,8032%	16 176 352	151 723 901	10,40%	16 253 312	155 762 230	10,30%	16 364 407	157 164 090	10,30%	16 187 901	
		Taux Moy. pondéré			Tx cible			Tx cible		variation	Tx cible	variation	
					10,71%			10,51%		0,90%		-1,08%	
					IMP			IMP					
										10,30%			
										TMP			

NB :

- Pour les communes d'ex-Charente Boëme Charraud, les bases de TEOM 2017 sont les bases potentielles transmises par les services fiscaux.
- Calcul du coefficient de revalorisation (article 1518 bis du CGI)
Coefficient = 1 + [(Indice des prix à la consommation de novembre N-1) - (Indice des prix à la consommation de novembre N-2)] / [Indice des prix à la consommation de novembre N-2]

Vu les alinéas 1 et 2 du III de l'article 1639 A Bis du Code Général des Impôts et les alinéas 2 et 3 de l'article L.2333-76 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions du 6 février 2020,

Je vous propose :

DE FIXER le taux de TEOM pour 2020 à 10,30% pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à notifier cette décision aux services fiscaux et aux services préfectoraux.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 février 2020	<u>Affiché le :</u> 25 février 2020